REPUBLIQUE DU BENIN
Fraternité-Justice-Travail

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL DU
GOUVERNEMENT

Nº 03/2021/PR/SGG/CM/OJ/ORD

COPIE Compte rendu du Conseil des Ministres

Le Conseil des Ministres s'est réuni ce mercredi 20 janvier 2021, sous la présidence de Monsieur Patrice TALON, Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement.

Les décisions ci-après ont été prises :

I- Mesures normatives.

Au titre de ces mesures, le Conseil a adopté le décret accordant l'autorisation de transport d'hydrocarbures à la Société West African Oil Pipeline Company S.A. pour le projet de pipeline d'exportation Niger-Bénin; puis les décrets portant :

- nomination des membres du Conseil d'administration de l'Agence nationale des transports terrestres ; et
- nomination des membres du Conseil d'administration de la Société de gestion des déchets et de la salubrité urbaine dans le grand Nokoué (SDGS-GN S.A).

II- Communications.

II-1. Recrutement, acquisition de paquetages et formation de cinq cents (500) élèves agents de police au profit de la Police républicaine, au titre de l'année 2021.

Ce recrutement vise le renforcement des effectifs de la Police républicaine, pour lui permettre de doter ses structures en personnels suffisants aux fins de mieux faire face aux défis sécuritaires.

Comme pour les promotions précédentes, la formation se déroulera dans les centres retenus, en tenant grand compte des mesures préventives de lutte contre le COVID-19.

Le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité Publique et le Ministre délégué auprès du Président de la République, chargé de la Défense Nationale, veilleront au bon déroulement des différentes phases de la ladite formation.

II-2. Approbation des résultats du Bénin à l'évaluation du programme d'analyse des systèmes éducatifs de la CONFEMEN (PASEC 2019).

La Conférence des Ministres de l'Education des Etats et gouvernements de la Francophonie, dans le cadre de sa mission de promotion de l'éducation et de la formation professionnelle et technique, s'est dotée du PASEC comme outil d'aide au diagnostic de la qualité pour guider l'élaboration et le suivi des politiques éducatives.

Elle procède, sur cette base, à une évaluation comparative internationale des acquis des élèves du primaire.

Les résultats peu satisfaisants obtenus par notre pays au cours de la première évaluation en 2014, avec respectivement 9,6% et 33,5% du nombre d'élèves ayant atteint et dépassé le seuil de compétences en lecture et en mathématiques, ont conduit le Gouvernement à élaborer et à mettre en œuvre depuis 2018, un vaste programme d'amélioration de la qualité de l'enseignement.

C'est ce qui a permis, lors de la deuxième évaluation effectuée en 2019, de relever ces taux à 37,7% pour la lecture, soit 4 fois plus qu'en 2014, et à 61,9% s'agissant des mathématiques, soit près du double de la valeur de 2014.

Par ailleurs, les mêmes performances s'observent au niveau des élèves ayant atteint et dépassé le seuil de compétences en fin de cycle primaire. Ces indicateurs passent de 51,7% en 2014 à 75,7% en 2019 pour la lecture, puis de 39,8% en 2014 à 51,7% en 2019 concernant les mathématiques.

Enfin, pour ce qui est du test d'évaluation des enseignants béninois, leurs performances sont largement au-dessus de la moyenne admise, avec respectivement 98,5% en compréhension de l'écrit et 89,3% en mathématiques.

Ces résultats consacrent donc un meilleur positionnement de notre pays au sein de cette institution et constituent un motif d'encouragement à poursuivre les efforts, notamment en début de scolarité primaire, afin de conforter les améliorations ainsi enregistrées.

Le Ministre des Enseignements maternel et primaire est instruit d'y veiller particulièrement.

III-Rencontres et manifestations internationales.

Le Conseil a autorisé la participation du Bénin à la 34ème session ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union africaine, qui se tiendra à Addis-Abeba, en Ethiopie, du 3 au 7 février 2021.

IV-Mesures individuelles.

Les nominations suivantes ont été prononcées dans les ministères ciaprès, sur propositions des Ministres :

1. Ministère de la Justice et de la Législation

Directeur de l'Agence nationale d'équipement et du patrimoine immobilier de la Justice

Monsieur Maxime S. GOUSSANOU

2. Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique

Directeurs départementaux comme ci-après :

Atacora/Donga

Monsieur Jacques SAMBIENI

Atlantique/Littoral

Monsieur Kossi SEDOHOUN

Borgou/Alibori

Monsieur Saliou Babliba KODA

Mono/Couffo

Monsieur Roger DONOU

Ouémé/Plateau

Monsieur André OKOUNDE

Zou/Collines

Monsieur Séraphin ZOGO

3. Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche

Directeur de cabinet

Monsieur Dossa AGUEMON

Directeur de la Programmation et de la Prospective

Monsieur Marius Mahussi SODJONOU AÏNA

4. Ministère de la Décentralisation et de la Gouvernance Locale

Chargé de mission à la préfecture de Natitingou

Monsieur Mouhamed BAWA-CISSE

5. Ministère des Enseignements Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle

Directeur de cabinet

Monsieur Garba AYOUBA

Directeur général de l'Ecole des métiers du Numérique

Monsieur Issiakou SOULEYMANE

Directeur de l'Administration et des Finances

Monsieur Zakariyaou ABOUDOU MAMAM

6. Ministère des Infrastructures et des Transports

Directeur général de la Société des Infrastructures routières du Bénin (SIRB SA)

Monsieur Serge AHOUANDOGBO

7. Ministère des Petites et Moyennes Entreprises et de la Promotion de l'Emploi

Conseiller technique juridique

Madame Eurydice ADJOVI

Conseiller technique à l'Artisanat

Monsieur Marcel Bonaventure Bio Yarou OROU FICO.

Fait à Cotonou, le 20 janvier 2021,

Secrétaire Général du Gouvernement,

doaard OUIN-OURO.-